

Quelques soient les motifs qui peuvent porter une certaine partie de nos sujets à solliciter cette réunion, nous ne pouvons nous dispenser de représenter humblement à VOTRE MAJESTE qu'on ne peut attendre que des résultats funestes d'une pareille mesure, contre laquelle l'immense majorité des sujets de VOTRE MAJESTE dans le Bas-Canada fit de vives représentations à une époque assez récente, par une pétition alors adressée aux trois branches du Parlement Impérial, qui se crut en justice obligé d'y faire droit; et nous n'hésitons pas à déclarer à VOTRE MAJESTE que la réunion dont il s'agit aurait l'effet de fortifier, loin de diminuer, les dissensions politiques que, dans ces derniers temps, quelques agitateurs semblaient avoir pris à tâche d'exploiter pour le malheur du pays, et que nous désirons ardemment voir disparaître pour toujours.

Pour ne rien omettre de ce qui peut détourner les autorités impériales de prêter le main à l'exécution du projet contre lequel nous prenons la liberté d'adresser à VOTRE MAJESTE nos humbles représentations, nous osons affirmer que les dispositions que nous apercevons aujourd'hui dans ceux de nos compatriotes qui par leur influence peuvent plus particulièrement contribuer à ramener la paix dans le pays, en renouant les liens de fraternité qui doivent exister entre les sujets de VOTRE MAJESTE de différente origine, ne peuvent avoir que le plus favorable résultat, si aux motifs qui les font agir en ce moment vient se joindre à l'avenir celui de la reconnaissance envers le Parlement Britannique, pour le bienfait qu'il accorderait à la grande majorité des habitans de cette province, en leur conservant la jouissance de leur Constitution, que les malheurs qu'ils viennent de ressentir leur auront appris à mieux apprécier.

Quant à l'objet qui nous concerne plus spécialement, celui du maintien de l'heureuse liberté dont les sujets catholiques de VOTRE MAJESTE en cette province ont joui jusqu'à présent dans l'exercice de leur religion, ce que nous croyons bien connaître des dispositions aussi bienfaisantes qu'équitables des autorités Impériales, nous inspire plus de reconnaissance pour le passé que d'appréhensions pour l'avenir.

Nous concluons en suppliant VOTRE MAJESTE de vouloir bien agréer les vœux sincères que nous adressons au ciel, pour la conservation de vos jours précieux, aussi bien que pour le bonheur et la gloire de votre règne.

Bas-Canada, février 1838.